

Mohamed BEN LARBI*
Pierre LEBLANC**

RESUME L'analyse de la répartition spatiale des sièges et des présidences de Fédérations sportives internationales met en évidence des stratégies politiques dans l'organisation mondiale des sports.

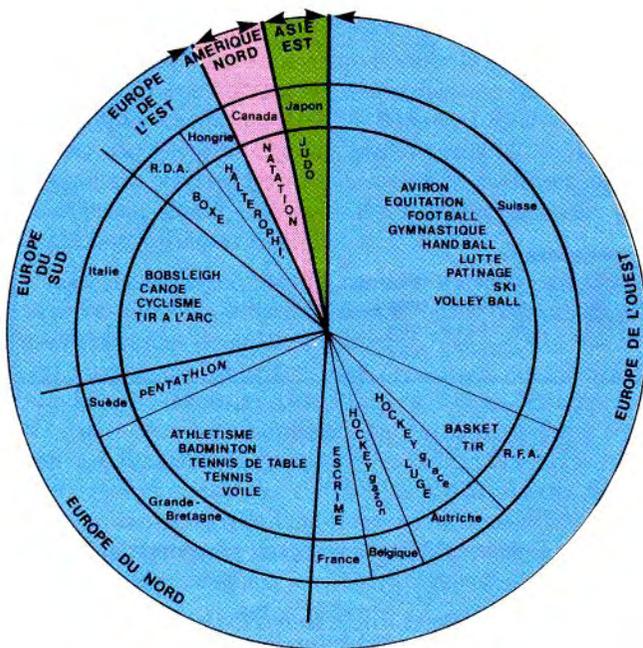
ABSTRACT Analysis of the spatial distribution of headquarters and offices of International sports Boards reveals political strategies in the World sports organisation.

RESUMEN El análisis de la repartición espacial de las sedes y presidencias de Federaciones deportivas internacionales pone de manifiesto estrategias políticas en la organización mundial de los deportes.

- FEDERATION SPORTIVE
- INSTITUTION
- POUVOIR
- SPORT

- INSTITUTION
- POWER
- SPORT
- SPORT BOARD

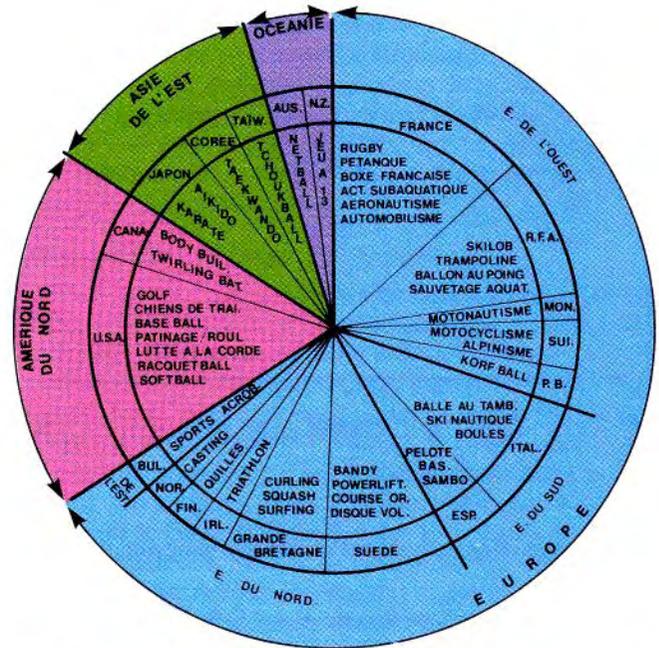
- FEDERACION DEPORTIVA
- INSTITUCION
- PODER
- DEPORTE



1. Répartition géographique des structures sportives internationales olympiques

Le mouvement sportif international est né depuis plus d'un siècle. La fin du XIX^e siècle a vu la mise en place des premières structures sportives internationales (1881 pour la gymnastique, 1892 pour l'aviron et le patinage). Si la grande majorité des sports olympiques se sont structurés avant le début du deuxième conflit mondial, la seconde moitié du XX^e siècle a été marquée par une intensification de la diffusion mondiale de nombreux sports, qui cherchent à se doter très rapidement d'un instrument d'administration internationale. Aujourd'hui encore, se créent de nouvelles fédérations internationales (aikido et base-ball en 1975, boxe française en 1985...).

* Professeur agrégé d'E.P.S.
** Docteur en Sciences de l'Education, Professeur à l'I.N.S.E.P.



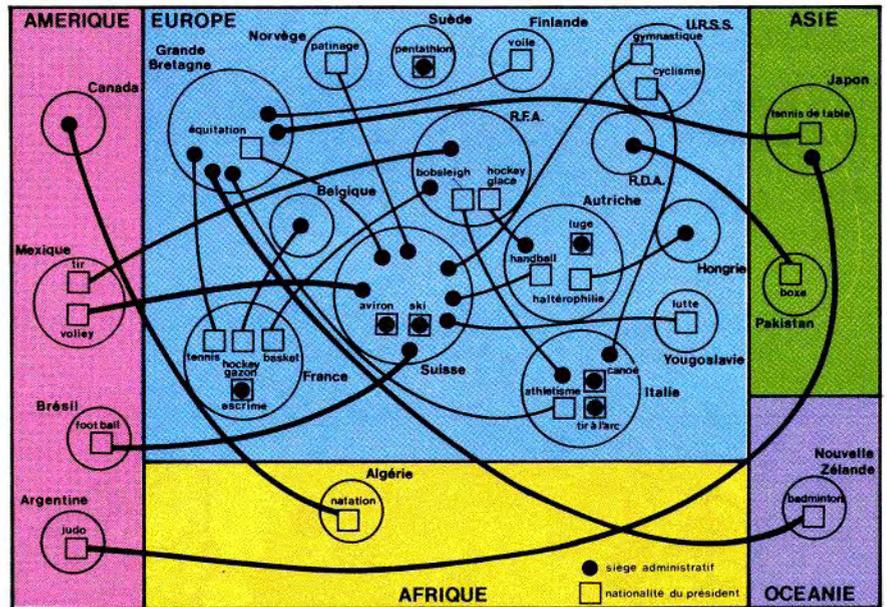
2. Répartition géographique des structures sportives internationales non olympiques

Compte tenu des enjeux qui traversent la compétition sportive, la direction des Fédérations Internationales et la distribution des pouvoirs à l'intérieur de leurs instances obéissent à une logique politique dont les pays riches (selon le classement de la Banque Mondiale) constituent la plaque tournante. En effet, la simple lecture des tableaux de distribution géographique des sièges administratifs des Fédérations Internationales et de la nationalité des Présidents permet de mettre en évidence la logique internationale de leur administration.

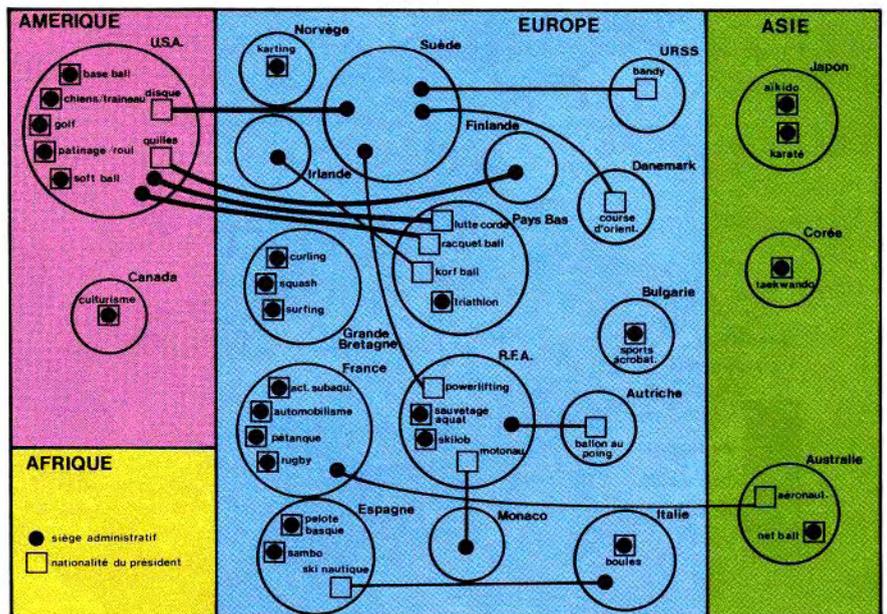
Une première distinction se dégage très nettement entre les Fédérations «olympiques», les F.I.O. (au nombre de 29), porteuses de la doctrine coubertinienne, et les autres Fédérations dites «non olympiques», les F.I.N.O. Pour ces dernières, la recherche d'une légitimité internationale passe nécessairement par une «reconnaissance» par le Comité International Olympique.

L'Europe (fig. 1 et 2) héberge plus de 9/10 des sièges des premières (27 sur 29). Les secondes, bien que majoritairement européennes (30 sur 45), élisent également leurs sièges administratifs soit en Amérique du Nord, soit en Asie de l'Est. Il faut d'ailleurs noter que, si une forte proportion de F.I.O. sont installées en Suisse (terre d'accueil du C.I.O.) et au Royaume-Uni (à l'origine de la majorité des sports olympiques), les Fédérations non olympiques élargissent l'éventail des pays européens concernés (Etats nordiques, France, Italie).

Les représentations conjointes des lieux des sièges administratifs des Fédérations Olympiques et de la nationalité de leurs présidents font apparaître une autre logique (fig. 3). Dans sept cas seulement, siège et présidence sont situés dans le même Etat. Une logique d'association est mise en évidence par la représentation graphique. Largement intra-européenne, elle est cependant marquée par l'implication de quelques pays économiquement moins nantis (Yougoslavie, Argentine, Pakistan, Mexique, Brésil, Argentine). Cette stratégie d'association constitue-t-elle la véritable ébauche d'une nouvelle distribution des pouvoirs, permettant aux pays en voie de développement de peser sur le sport mondial, ou n'est-elle que l'alibi à une pseudo-décentralisation?



3. Les présidents et les sièges administratifs des F.I.O.



4. Les présidents et les sièges des F.I.N.O.

Pour les Fédérations non olympiques (fig. 4), le système semble moins complexe: 27 Fédérations sur 37 cumulent sièges et présidence. Cette concentration de pouvoirs s'accompagne d'associations principalement intra-européennes, mais également Europe-Amérique du Nord et Océanie. Les pays du Tiers-Monde ne sont pas concernés.